

Transfert de l'Herbier d'Hippolyte Coste à Rodez

Messieurs,

En vous faisant part tout à l'heure du décès de M. le chanoine Coste, curé de Saint-Paul-des-Fonts, M. le Président vous disait comment en un geste d'une rare générosité, preuve d'un attachement profond à l'œuvre scientifique que nous poursuivons, notre regretté collègue de par ses dispositions testamentaires nous léguait les seules richesses qu'il possédât ici-bas : un incomparable herbier, une précieuse bibliothèque botanique, une correspondance scientifique d'un haut intérêt. Enfin, poussant la générosité jusqu'à la délicatesse, l'éminent botaniste nous faisait don de deux inséparables compagnes de ses longues courses scientifiques à travers le Rouergue, la France et une partie de l'Europe : ses deux boîtes d'herborisation. Vous comprendrez sans peine que pareils objets prennent à nos yeux la valeur d'émouvants souvenirs, j'allais dire de précieuses reliques.

Chargé par M. le Président de recueillir en votre nom pareille succession, vous me permettez, Messieurs, de vous faire part en quelques mots du résultat de mes démarches. Je n'avais certes aucun titre à pareille désignation, sinon peut-être ma qualité de confrère dans le sacerdoce de notre regretté collègue. C'est à ce titre uniquement, et bien que totalement étranger aux choses de la botanique, que j'ai cru devoir accepter pareil mandat.

Au surplus et abstraction faite de la confiance dont il était l'expression et dont j'étais le bénéficiaire, le choix fait par M. le Président d'un prêtre pour entrer en possession des papiers intimes et personnels d'un autre prêtre était d'une rare délicatesse : qu'il daigne en agréer ici même mes remerciements.

Que je vous dise tout d'abord, Messieurs, combien pareille mission a été singulièrement facilitée par une très grande obligeance et une courtoisie parfaite de la part des héritiers et de la famille de notre regretté collègue. Que M. Joseph Coste, instituteur en retraite à Balaguier, et Mme Maria Crayssac née Coste, veuillent bien trouver, ici même, des sentiments de profonde gratitude que je n'ai pas manqué de leur exprimer en votre nom, le nouvel et collectif hommage.

C'est le mardi 2 décembre, au sortir du service de neuvaine de l'éminent botaniste où j'avais l'honneur de vous représenter, Messieurs, que je prenais le premier contact avec notre héritage. L'herbier comprenait à lui seul un ensemble de 185 cartons solidement fixés par des sangles et de très variable épaisseur. Ils contenaient chacun de 100 à 150 chemises environ à l'intérieur desquelles étaient étendues sur une ou plusieurs feuilles simples des plantes desséchées. Accompagnant chaque feuille faisait connaître le nom spécifique de la plante, le lieu et la date précise de la récolte, l'altitude, au besoin le nom du donateur et autres renseignements intéressants. Au dos de chaque carton une étiquette extérieure et mobile

indiquait les familles de plantes que renfermait ce dernier. Deux grands meubles dans une chambre, au premier étage du presbytère, contenaient ainsi, soigneusement rangés sur leurs rayons, 110 cartons. Autres 30 paquets étaient rangés sur le parquet au pied du premier meuble, tandis que les combles nous en fournirent encore 45. Il était essentiel de conserver l'ordre de classement de ces cartons afin de pouvoir le reconstituer dans le local que la Société affecterait à cet ensemble. Il fallait, surtout, veiller à ce que, les étiquettes mobiles ne s'égarassent pas, et le cas échéant, pouvoir les replacer sur leur paquet d'origine. Une lettre et un numéro d'ordre inscrits sur chaque carton et reproduit sur chaque étiquette ont permis de réaliser l'une et l'autre de ces conditions.

Afin d'éviter des transbordements successifs il avait été décidé d'utiliser pour le transport un camion automobile. Dans la matinée du 4 décembre celui-ci arrivait de Rodez. Il dut rester au bas du village de St-Paul-des-Fonts, dans l'impossibilité où il se trouva de passer au travers de ruelles étroites et tortueuses qui conduisent au presbytère. Afin de hâter le chargement du véhicule, je dus mobiliser nombre de paroissiennes de St-Paul. Et j'imagine que le spectacle ne dût point manquer de pittoresque de cette théorie d'humbles villageoises portant délicatement sous chaque bras un carton de l'herbier ou un lot de volumes, tandis que les larmes aux yeux, elles évoquaient le souvenir de leur curé défunt et faisaient, à leur manière, de celui qui durant 30 ans avait été leur pasteur vénéré et aimé, le plus émouvant des éloges funèbres. Vers 13 heures, herbier et bibliothèque, correspondance et papiers personnels emplissaient le vaste camion et quelques instants plus tard pareilles richesses scientifiques quittaient à tout jamais l'humble presbytère et le petit village qui s'enorgueillissait de les contenir et s'éloignaient pour toujours des restes mortels de celui qui avait consacré toute une vie à les patiemment et amoureusement amasser.

Je ne voulus point m'en séparer et ce n'est pas sans émotion, tandis que nous traversions la bordure du plateau du Larzac, les vallées du Tarn et les hauteurs du Lévezou, ou qu'en vue de Rodez nous franchissions les causses de Ste Radegonde, que je songeais que toute cette nature Rouergate dont il m'était donné d'admirer à nouveau la beauté et la diversité, le labeur, la science, la générosité enfin de notre éminent collègue vous en offraient, Messieurs, desséchée sans doute entre les cartons d'un herbier, mais aussi scientifiquement organisée, comme une magnifique synthèse et comme la quintessence. Et il me semblait qu'à se baigner une dernière fois dans cette atmosphère de hauts plateaux et de vallées profondes où pour la plupart elles avaient poussé et avaient été cueillies, ces plantes devaient comme se gonfler d'une sève nouvelle et comme reflleurir d'une nouvelle vie.

L'ensemble arriva dans de bonnes conditions à Rodez et fut déposé dans diverses salles de notre Hôtel Rouvier en attendant sa digne et définitive mise en place.

Messieurs, l'acceptation et l'entrée en possession de pareil héritage ne peuvent être qu'un prélude. Cela doit être en tout cas le point de départ de nouvelles obligations, obligations touchant les richesses scientifiques léguées, obligations touchant la mémoire du généreux donateur.

Il importe tout d'abord que pareil ensemble soit placé dans un local en rapport avec son importance. Le choix fait par notre Comité d'une salle disponible au rez-de-chaussée de

l'Hôtel Rouvier semble réunir toutes les conditions souhaitables pour une confortable installation. Ce local contiendra, uniquement et dans son intégralité, le legs de M. le chanoine Coste, et vous souscrirez, j'en suis sûr, au vœu que je forme que pareille salle porte son nom et reçoive comme unique complément un tableau ou un buste faisant revivre les traits de l'éminent prêtre botaniste.

Il est essentiel ensuite que soient pris à l'avenir tous les soins et toutes les mesures que nécessite la conservation d'un herbier. Il paraît, Messieurs, que c'est chose assez délicate. Au cas où nul parmi nos collègues ne voudrait ou ne pourrait assumer pareille charge, il y aurait lieu, je crois, Messieurs, de faire appel périodiquement à quelque spécialiste. Il appartient en tout cas à notre Comité d'étudier et de prendre les mesures convenables.

Enfin, Messieurs, diverses personnalités des milieux scientifiques ou ecclésiastiques ont émis l'idée ou même manifesté le désir qu'une statue ou un buste de notre éminent collègue soit érigé en ce village de St-Paul-des-Fonts, laboratoire où fut édifiée cette grande œuvre botanique, comme aussi que lui soit consacrée une notice biographique destinée à perpétuer et à donner en exemple pareille vie de labeur et de dévouement scientifique.

Il appartient, je crois, Messieurs, à notre Société, de par les suprêmes volontés de M. le chanoine Coste, héritière morale de son œuvre, de prendre l'initiative de pareilles réalisations. Elle seule paraît qualifiée pour grouper, en vue de cette œuvre, toutes les bonnes volontés éparses à quelque milieu qu'elles appartiennent, et mener pareille entreprise à bonne fin.

Tels sont les vœux qu'en même temps que les legs j'ai pieusement recueillis au cours de ma mission. Je vous devais de vous présenter les uns et les autres. Au terme de cet exposé, permettez-moi de vous demander de l'approuver sans réserve. Croyez bien que ce n'est pas trop pour honorer le geste de notre éminent confrère.

Et puissent les soins et le respect que nous mettrons à conserver pareil dépôt et à honorer pareille mémoire, provoquer demain une égale générosité et susciter à l'avenir semblable geste.

Louis Bousquet